

DECISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION N° 37

Date : MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

Rapporteur :

Monsieur Dominique BAERT,
Président du CCAS.

Cette Décision Modificative n°1 du budget du BUDGET PRINCIPAL a pour objectif :

Section de FONCTIONNEMENT : + 153 399.53 €

- L'intégration de l'excédent 2025 et de nouvelles recettes consolidées depuis le vote du BP qui permettent d'ajuster en principal les charges de personnel à la prévision de dépense annuelle, et de faire face à une régularisation de cotisations au CLIC.

Section d'INVESTISSEMENT : + 398 201.30 €

- Intégration de l'excédent 2025 et ouverture de crédits pour un projet d'acquisition de 3 véhicules électriques financé par le DEPARTEMENT pour 58 k€.

Le détail des crédits ouverts en dépenses et en recettes est joint en annexe.

La Direction Générale propose au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à faire appliquer cette décision modificative.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Transmis et publié dans les délais légaux

Wattrelos, le 23/09/2026
Le Maire-Président du CCAS

Dominique BAERT



DEPARTEMENT DU NORD
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

23 SEPTEMBRE 2026– 18H00

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre 2026 à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de WATTRELOS s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Dominique BAERT, Président du CCAS à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 19 septembre 2026, soit trois jours francs auparavant.

Etaient présents :

Monsieur Dominique BAERT, Président

Monsieur Tarik MEKKI, Vice-Président,

Mesdames, Vanessa BLICQ, Marjorie BOUGHARI, Michèle COQUELLE, Jocelyne LEFEVRE, Nathalie SPRIET,

Messieurs, Pierre DESSAUVAGES, Daniel BALCAEN, Patrick DUPONCHEEL,

Sont excusés :

Absence excusée avec pouvoir :

Mesdames, Evelynne VANDAMME, Martine LEBLANC, Sarah NEYRINCK,

Absence excusée sans pouvoir :

Absence :

Monsieur Nazzario SANTAMARIA, Directeur, est secrétaire de séance, conformément au règlement intérieur.